

La Suisse s'attend à une vague d'héritages

PATRIMOINES Une étude publiée aujourd'hui précise les contours du plus grand mouvement de succession que la Suisse moderne ait connu. De quoi raviver un débat que le récent et net refus de l'initiative des Jeunes socialistes sur le sujet n'a pas forcément clos

ALINE BASSIN

L'imposition des successions s'est invitée dans le débat public l'automne dernier via la votation sur l'initiative des Jeunes socialistes dite «pour l'avenir». Le texte a été balayé dans les urnes le 30 novembre à 78,3%. Il proposait de taxer à 50% les héritages à partir de 50 millions de francs et d'en allouer les revenus à la lutte contre les conséquences du réchauffement climatique.

Reste un constat: à l'instar de nombreux pays occidentaux, la Suisse a commencé à vivre une vague d'héritages sans précédent. Une nouvelle étude réalisée sous la houlette du professeur de l'Université de Lausanne (Unil) Marius Brühlhart, expert de la thématique, permet de cerner les contours d'un mouvement qui n'a pas fini de susciter la controverse. Passage en revue en trois temps des tenants et aboutissants de ce raz de marée en devenir.

■ La fortune a augmenté plus vite que les revenus

L'intérêt de l'étude est qu'elle a mobilisé toutes les données disponibles en Suisse. Relevant la culture du secret qui règne dans

bien des administrations fiscales, à commencer par celle du canton de Vaud, le chercheur loue l'ouverture des cantons de Lucerne et de Berne, qui ont été particulièrement généreux en informations anonymisées.

L'analyse de ces données confirme que la fortune des ménages suisses a augmenté plus vite que les revenus. En 2025, les patrimoines transmissibles s'élevaient à environ 3600 milliards de francs, soit 4,2 fois le PIB suisse, contre 1400 milliards de francs (2,9 fois le PIB) en 2000. «Au cours du dernier quart de siècle, les patrimoines ont progressé en moyenne de 3,9% par an, tandis que le PIB et les revenus ont crû de 2,6%. Par adulte, le patrimoine privé nominal a doublé, passant de 250000 francs

Entre revenu, patrimoine et successions, une somme peut se retrouver taxée trois fois

en 2000 à près de 500000 francs en 2025», relèvent les auteurs de l'étude dans leurs conclusions publiées ce lundi.

Des chercheurs qui confirment une concentration de la fortune privée. «A l'échelle nationale, la part du 1% le plus riche dans la fortune imposable est passée de 36,6% en 2003 à 45,1% en 2022. A Lucerne, le top 1% détenait 46,3% de la fortune imposable en 2021 (contre 40% au début des années 2000). A Berne, cette part est passée de 29,9% à 38,3% entre 2002 et 2021.» Le volume des héritages et des donations déclarées suit, selon leurs analyses, la même trajectoire avec un volume de transmissions et de donations déclarées passant de 32 milliards de francs en 2000 à 100 milliards en 2025.

■ Des retraités plus riches, des héritiers plus âgés

Conséquence du vieillissement démographique, «l'héritage intervient de plus en plus tard dans la vie, et non au moment où les besoins financiers d'une jeune famille sont les plus élevés», commente Marius Brühlhart. Selon les conclusions de l'étude, il est en effet plus pro-

bable aujourd'hui d'hériter entre 61 et 65 ans que durant toute la période entre la naissance et le 45^e anniversaire.

Les données disponibles chiffrent par ailleurs le fossé patrimonial entre actifs et retraités. La fortune médiane des ménages de plus de 65 ans est «presque dix fois supérieure» à celle des ménages de moins de 65 ans, notent les chercheurs dans leurs études, qui précisent que «les inégalités de patrimoine sont également plus marquées parmi les ménages âgés, notamment en raison d'héritages inégalement répartis». La plupart des retraités consomment moins d'un tiers de leur patrimoine de retraite.

■ Des successions moins taxées

L'étude rappelle que la fiscalité effective sur le patrimoine et les héritages a diminué. Sans surprise puisque la plupart des cantons ont supprimé ou fortement réduit cette forme d'impôt lorsque la succession se produit en ligne directe (de parents à enfants, petits-enfants et vice versa; les époux sont souvent assimilés à cette catégorie). Il en



«Alors que patrimoine et héritages prennent de l'importance, leur imposition diminue»

MARIUS BRÜLHART, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

résulte, selon les données analysées que «le taux effectif moyen de l'impôt sur la fortune est passé de 0,35% en 1990 à 0,28% en 2025» et que «le taux effectif moyen sur les successions et donations a chuté de 4,6% en 1990 à 1,5% en 2025».

«On observe un paradoxe fiscal: alors que patrimoine et héritages prennent de l'importance, leur imposition diminue, souligne Marius Brühlhart. Ainsi, le fardeau fiscal se déplace vers la consommation et les salaires.» Celui qui s'était exprimé contre l'initiative des Jeunes socialistes ne cache pas en revanche sa sympathie à l'égard d'une taxation, même légère, des héritages, notant qu'«il ne s'agit pas de punir les riches, mais de se demander où prélever les ressources supplémentaires avec le moindre impact économique». L'imposition des successions est plutôt vue d'un bon œil de la part des économistes car elle est jugée moins douloureuse ou inégalitaire que d'autres formes d'impôt. En Suisse, des voix s'élèvent toutefois régulièrement pour rappeler que la fortune est encore taxée dans certains cantons. En conséquence, entre revenu, patrimoine et successions, une somme peut se retrouver taxée trois fois. Face au mouvement de transmission patrimoniale qui s'est amorcé, le net refus de l'initiative des Jeunes socialistes n'a pas forcément clos le débat pour autant. ■

COLLABORATION: ALEXANDRE BEUCHAT